



Compte-rendu du 30 juin 2015

Le trente juin deux mil quinze, à vingt heures, le Conseil municipal de ST NIZIER SOUS CHARLIEU, dûment convoqué par courrier du 25 juin 2015, s'est réuni à la mairie - 91, rue de la Mairie - en séance publique, sous la présidence de Jean-Victor THEVENET, Maire.

Membres :	Présents :	Jean-Victor THEVENET, Maire ; Daniel DURAND, Daniel BOUILLON, Sandrine GALICHON, Fabrice CHENAUD, Marie-Christine CALLSEN, Adjoint ;
- en exercice :	18	Fernand DARGAUD, Joël CORNELOUP, Laurent PEGON, Bruno GALICHON,
- présents :	16	Cécile BURDIN, Karine ALMERAS, Elodie BERRAUD, Stéphanie MICHEL,
- votants :	18	Maryline PERRIN, Delphine LINOIS, conseillers municipaux.
- pouvoirs :	2	
Quorum :	10	Absents et excusés : Cécile TALON, représentée par Sandrine GALICHON, Flavien FEUGERE, représenté par Cécile BURDIN.

Secrétaire : Sandrine GALICHON - Secrétaire auxiliaire : Martine BOUILLOT, secrétaire de mairie.

Conseil municipal du 19 mai : approbation du registre des délibérations et du procès-verbal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le registre des délibérations et le procès-verbal de sa réunion du 19 mai 2015.

Réunions municipales et intercommunales : observations sur les comptes-rendus

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

- Conseil communautaire du jeudi 21 mai : sans observations.
- Bureau municipal du 26 mai : sans observations.
- Comité technique des services périscolaires du lundi 15 juin : Jean-Victor THEVENET, Maire, évoque les faits graves qui se sont produits au restaurant scolaire pendant la pause méridienne à l'insu des agents de surveillance. Il est intervenu pour leur demander d'être plus vigilantes avec les enfants. Il rappelle que la nouvelle organisation de cette pause devrait faciliter leur tâche, les enfants étant moins nombreux dans un même espace. C'est à lui, employeur, d'organiser les services et de définir les missions et activités de chaque intervenant. Il recevra Eliane PERRET et Khadija MAHLA avec les membres de la commission des affaires scolaires pour écouter leurs doléances.
- Bureau municipal du lundi 15 juin : Laurent PEGON demande des précisions sur la construction d'une passerelle sur la rivière le Sornin. Il s'agit d'une demande présentée par le FCLS pour permettre aux piétons et aux cyclistes de relier les communes de ST NIZIER et de POUILLY en sécurité. Les élus pensent qu'elle sera très appréciée. Jean-Victor THEVENET, Maire, précise que la commune ne pourra pas bénéficier de subvention pour son financement comme annoncé initialement.

Décisions du maire : rendu compte au conseil municipal

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal prend connaissance des décisions que le maire a prises depuis sa dernière réunion en vertu de la délégation d'attributions du 8 avril 2014. Elles concernent :

- une décision budgétaire pour le service Assainissement – transfert de crédits pour faire face à une dépense imprévue
- les marchés publics : marchés de travaux passé avec l'entreprise EUROVIA pour le programme de voirie 2015.

Urbanisme : approbation de la révision du plan local d'urbanisme

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Adjoint délégué à l'assainissement et à l'urbanisme.

Le conseil municipal approuve, à la majorité des votants, la révision du plan local d'urbanisme (Abstention : 1 – POUR : 17 – CONTRE : 0).

Plan local d'urbanisme droit de préemption urbain

Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Adjoint délégué à l'urbanisme.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, d'instituer le droit de préemption urbain sur le nouveau périmètre des zones U et AU du PLU.

Construction d'un local poste de relèvement : autorisation au maire de déposer le permis de construire et désignation d'un adjoint pour signer l'autorisation

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité des votants, le maire à déposer le permis de construire d'un local poste de relèvement pour la nouvelle station d'épuration. Il désigne Fabrice CHENAUD, Adjoint, pour signer l'autorisation.

Budget principal : décision modificative n° 1 au budget primitif 2015

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, la première décision modificative au budget primitif principal 2015. Elle vise à acheter du mobilier pour l'école publique suite à la réorganisation des classes à la rentrée de septembre (1 169 € HT)

Travaux et acquisitions 2015 : demande complémentaire de subvention du Conseil départemental sur l'enveloppe de solidarité

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des votants, de déposer une demande de subvention complémentaire auprès du Conseil départemental de la Loire. Elle concerne l'acquisition de mobilier pour l'école publique et la construction de la charpente de l'abri construit au complexe sportif.

/
/
/
/

Garderie et restaurant scolaires : révision des règlements intérieurs pour l'année 2015-2016

Rapporteur : Sandrine GALICHON, Adjointe déléguée aux services de la garderie et restaurant scolaires.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le règlement intérieur des services périscolaire (garderie, restaurant, pause méridienne et transport le mercredi à 11 h 30) applicable à la rentrée de septembre 2015. Il revoit, entre autres, le tarif de la garderie et du restaurant scolaire comme suit :

- **garderie régulière (à partir de 3 jours par semaine) : forfait de 15,00 € par mois pour les deux écoles**
- **garderie occasionnelle (moins de 3 jours par semaine) : 1,40 € par jour**
- **restaurant scolaire : repas : 3,55 € (prix facturé à la commune par le fournisseur).**

Location du restaurant scolaire : modification du règlement intérieur

Rapporteur : Marie-Christine CALLSEN, Adjointe délégué à la vie sociale et associative.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le nouveau règlement pour la location du restaurant scolaire. Les modifications portent sur le nettoyage et l'heure de restitution des clés par les locataires.

Les locataires devront rendre :

- les locaux propres à 10 h au lieu de 9 h pendant la période scolaire comme pendant les vacances.

- les toilettes et le couloir propres le dimanche soir car les enfants arrivent à la garderie scolaire le lundi dès 7 heures.

Temps d'activités périscolaires : convention de partenariat avec le FCLS

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, la convention de partenariat à passer avec le FCLS pour l'animation des temps d'activités périscolaires en septembre 2015. Coût par séance : 25 €.

Transport scolaire le mercredi à 11 heures 30

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal prend connaissance de l'organisation du transport scolaire du mercredi à 11 h 30 pour conduire les enfants à BRIENNON et à POUILLY SOUS CHARLIEU, soit pour y prendre leur repas, soit pour y prendre leur repas et participer aux activités des centres de loisirs. Jean-Victor THEVENET, Maire, a demandé aux familles de prendre contact avec lui pour leur faire part des modifications qui pourraient être apportées en cours d'année scolaire.

Mise à disposition gratuite d'un minibus : participation financière des trois communes bénéficiaires

Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal accepte, à la majorité des votants (Abstentions : 10 – POUR : 7 – CONTRE : 1) de participer au financement du minibus mis à la disposition des communes de BRIENNON,

Lutte contre les rats musqués : cotisation au groupement départemental pour l'année 2015Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal accepte, à la majorité des votants (Abstention : 2 – POUR : 16 – CONTRE : 2) de verser la cotisation de 160 € pour l'année 2015.

Formation des agents communaux : approbation du plan de formation inter collectivités de la Loire 2015-2017Rapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des votants, le plan de formation inter collectivités de la Loire à destination des agents pour la période 2015-2017.

Avancement de grade des agents communaux : détermination du taux de promotion (ratios promus promouvables)Rapporteur : M. Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal détermine, à l'unanimité des votants, les taux de promotion des agents communaux sous réserve de l'avis favorable du comité technique intercommunal.

Modification du tableau des effectifs au 1er juin 2015 et au 1^{er} septembre 2015 pour des avancements de gradeRapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire.

Le conseil municipal accepte, à la majorité des votants (Abstentions : 2 – POUR : 16 – contre : 0), de modifier le tableau des effectifs pour permettre l'avancement de grade de trois agents.

Il crée deux emplois d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet (34 et 30 heures) au 1^{er} juin 2015 et un emploi d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} septembre 2015.

Cette décision s'appliquera sous réserve de l'avis favorable du comité technique intercommunal.

Service Assainissement : approbation du RPQS 2014Rapporteur : Fabrice CHENAUD, Adjoint délégué à l'assainissement et à l'urbanisme.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité de votants, le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement des eaux usées pour l'année 2014. Il est à la disposition du public en mairie.

Réseau eaux pluviales : établissement d'une servitude de passage sur un terrain privé par acte notariéRapporteur : Jean-Victor THEVENET, Maire, et Daniel DURAND, Adjoint délégué à la voirie.

Le conseil municipal accepte, à la majorité des votants (Abstention : 1 – POUR : 16 – CONTRE : 1)

de canaliser les eaux pluviales le long du lotissement GUILLARME puis dans une propriété privée. Il confiera la rédaction de la servitude de passage au notaire à CHARLIEU.

Questions diverses

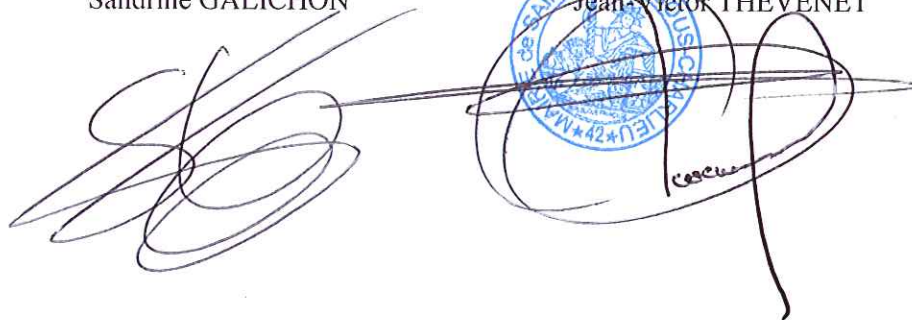
- **Aménagement du parking du cimetière**
Daniel DURAND a reçu deux devis, l'un de 50 000 € TTC, l'autre de 56 000 € TTC.
- **Location de la salle des fêtes de Carillon par les Aînés du Pays de CHARLIEU-BELMONT**
Le conseil municipal accepte, à l'unanimité des votants, de mettre la salle des fêtes de Carillon à la disposition des Aînés du Pays de Charlieu Belmont pour un repas après une marche organisée sur le territoire de la commune. Du fait que cette manifestation est au profit du téléthon, la commune prendra également le nettoyage des locaux à sa charge.
- **Utilisation du complexe sportif**
Les associations seront averties par courrier qu'elles doivent s'adresser à Fernand DARGAUD, membres de la commission municipale Vie sociale et associative pour toute question relative à l'utilisation des équipements sportifs.
Le conseil municipal est favorable à l'installation d'une prise de courant à l'extérieur du bâtiment annexe mais commandée de l'intérieur pour éviter toute utilisation frauduleuse.
- **Construction de l'espace commercial dans le bourg pour transférer la boulangerie**
Le conseil municipal confirme son souhait de poursuivre l'instruction du dossier. Les élus en charge du dossier se réuniront avec le bureau d'études, la première quinzaine de juillet, pour déterminer l'emplacement du bâtiment. Ce projet sera peut-être financé sur le FISAC.
- **Prochaine réunion du conseil municipal**
Elle aura lieu en septembre, le mardi 8 ou le mardi 15.

Jean-Victor THEVENET, Maire, lève la séance à 22 heures 45.

A ST NIZIER SOUS CHARLIEU, le 1^{er} juillet 2015.

Le secrétaire de séance,
Sandrine GALICHON

Le Maire,
Jean-Victor THEVENET



The image shows two handwritten signatures in blue ink. The signature on the left is for Sandrine Galichon, the Secretary of the session. The signature on the right is for Jean-Victor Thevenet, the Mayor. The Mayor's signature is written over a circular blue official stamp of the Commune de Saint-Nizier sous Charlieu. The stamp contains the text 'Commune de SAINT-NIZIER SOUS CHARLIEU' and 'Maire Jean-Victor THEVENET'.